

Envoi : 18/11/2019

Réception par le Préfet : 18/11/2019

Publication : 22/11/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-10-2-4

Séance du vendredi 15 novembre
2019

3LAND

ADDITIF 2019-2020 A LA CONVENTION DE PLANIFICATION 2016-2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

ABSENTS :

M. BIHL, Mme BOHN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2016-4-2-1 du 22 avril 2016 relative à la convention de planification 3Land pour la période 2016-2020,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-1-2-7 du 26 janvier 2018 relative à l'additif 2018 à la convention de planification 2016-2020
- VU la convention de planification 2016-2017 du projet 3Land signée le 12 juillet 2016,
- VU l'additif pour l'année 2018 à la convention de planification,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 relative à la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire pour 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 25 octobre 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de l'aménagement du projet 3LAND, une participation du Département du Haut-Rhin pour un montant de 20 625,05 € pour la période 2019-2020, soit :
 - 9 000 € pour 2019,
 - 11 625,05 € pour 2020.
- Autorise le versement de ces subventions à l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB). Ces subventions seront versées selon les modalités suivantes :
 - pour l'année 2019, le mandatement du montant de 9 000 € se fera en une seule fois dès réception de l'appel de fonds,
 - pour 2020, la subvention de 11 625,05 € fera l'objet d'un versement unique après transmission de l'appel de fonds correspondant, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement au budget primitif 2020 du Département,
- Approuve l'additif 2019-2020 à la convention de planification 3Land 2016-2020, joint en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente à le signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20421, programme F215 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité